

# Beaucé

I  
N  
F  
O  
S

JUIN 2012

N° 58



# LE MOT DU MAIRE

Cette fois-ci, c'est fait ! La restructuration du Groupe Scolaire est à présent terminée et a reçu l'avis favorable de la Commission de Sécurité à l'issue de la visite de l'ensemble de l'établissement qui s'est déroulée le Vendredi 15 Juin dernier.

C'est ainsi qu'en présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Fougères-Vitré, de Monsieur le Député, des élus, des enseignants et des parents d'élèves, nous avons procédé à l'inauguration des nouveaux locaux composés d'une classe et d'un préau, le Samedi 23 Juin.

Ce jour fera date car à cette occasion nous avons donné au Groupe scolaire le nom *René Guy CADOU*, Poète Breton (1920-1951) dont l'œuvre est dispensée chaque année aux élèves de Beaucé.

Au cours des travaux, il est apparu très important pour la Municipalité de bien identifier notre École Publique située à l'entrée même des Portes de la Bretagne.

C'est aujourd'hui chose faite grâce au travail réalisé par les élèves et l'équipe enseignante.

Dans le domaine du projet de la zone commerciale de Beauséjour, la Commune a engagé les démarches nécessaires pour la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme.

Il est regrettable de constater une certaine opposition face à ce projet pourtant nécessaire et indispensable au rééquilibrage de notre territoire, il en va également de la création d'emplois.

Je rappelle que ce projet est situé dans une zone identifiée au SCOTT qui a été approuvé par l'ensemble des élus des communautés des communes.

Je tiens par le biais de cet éditorial à vous assurer de la volonté du Conseil Municipal de permettre la création du complexe commercial.

Un dernier mot enfin sur un acte inqualifiable qui s'est récemment produit au Cimetière : Tous les galets blancs de l'espace cinéraire où sont dispersées les cendres des défunts, ont été dérobés. Ce geste s'ajoute aux nombreux vols de fleurs et de plaques souvenirs régulièrement constatés dans ce lieu de recueillement. Je vous laisse juger du comportement de leurs auteurs et de leur piètre image dans notre Société.

J'invite à signaler à la Mairie les événements suspects qui pourraient être constatés dans le cimetière ou à ses abords.

Il en est de même sur les dégradations sur les équipements autour du plan d'eau, les fautifs ont été identifiés, et devront réparer, nous ne pouvons tolérer tous ces méfaits.

Notre commune met tout en œuvre pour améliorer notre cadre de vie et j'en appelle au civisme et à la responsabilité de tous.

Je terminerai sur une note plus positive en cette fin d'année scolaire, pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes et heureuses vacances.

Le Maire

Jean-Louis LAGRÉE



**SITE INTERNET :**  
**[www.beauce35.fr](http://www.beauce35.fr)**

## SOMMAIRE

Le mot du Maire  
Zone commerciale  
Brèves du Conseil  
Budgets  
Subventions  
Etat civil  
Urbanisme  
Actualités  
Le «portrait» :  
    L'École à Beaucé  
Informations pratiques  
Vie communale  
Vie Associative



Ouverture au public :

HORAIRES MAIRIE :

Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30  
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30 - 13 H 30 à 18 H 00  
Samedi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Maire :

Lundi : 8 H 30 à 11 H 30  
Mercredi : 8 H 30 à 11 H 30  
Samedi : 8 H 30 à 10 H 00

Permanences Adjointes :

Mercredi : 8 H 30 à 10 H 00  
Samedi : 8 H 30 à 10 H 00

## PROJET DE ZONE COMMERCIALE DE BEAUSÉJOUR

**Bientôt à Beaucé une zone commerciale entre Fougères et la commune ?...  
Un sujet qui fait débat dans le Pays de Fougères,  
avec beaucoup d'acharnement contre ce projet....**

La création de la zone commerciale de Beauséjour telle qu'elle est envisagée, c'est **11000m<sup>2</sup> de surfaces de ventes** qui, outre le Super U, regrouperait nombres d'enseignes très implantées nationalement mais absentes localement, **projet beaucoup plus mesuré** comparé à d'autre, et dont on parle moins ...  
Cette zone commerciale, c'est **150 emplois à terme, 25 millions d'euros d'investissements sans un centime du contribuable.**

Contrairement à ce qui s'est écrit, les terrains concernés ne sont **pas classés en terres agricoles**, mais en zone à urbaniser commercialement. Ce classement résulte de la **validation en Novembre 2007 du Plan Local d'Urbanisme** élaboré au cours des années 2000.

Ce projet est en parfaite **conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale ( SCOT) adopté en Mars 2010** et qui prévoit dans ce périmètre la possibilité de création d'une zone commerciale, afin de renforcer l'attractivité du Pays de Fougères .

Ce projet répond à **une logique de réaménagement du territoire autour de Fougères**, et vers le bassin N-E du département, **à l'opposé de l'axe de l'A 84** qui favorise l'évasion commerciale vers Rennes ou Avranches. **Le bilan carbone en sera donc également bénéficiaire.**

Notons que ce secteur s'articule avec le futur prolongement de la rocade de Fougères, le futur secteur urbanisé de Paron- Forairie sur Fougères, ouvrant ainsi une liaison avec le bassin de Louvigné.

**Pourquoi refuser un tel développement commercial alors que des villes moyennes voisines l'on fait depuis longtemps**, et que leurs élus consulaires s'en réjouissent ?!!...

A titre d'information, nous vous livrons une comparaison utile que la fameuse étude Pivadis mise en avant par certains ne fait pas apparaître.

**Avranches, c'est 8500 Hab. et 14539 m<sup>2</sup> de surfaces alimentaires**

**Vitré, c'est 16000 Hab. et 18278 m<sup>2</sup> de surfaces alimentaires**

**Fougères, c'est 19500 Hab. et 17300 m<sup>2</sup> de surfaces alimentaires.**

En outre, Avranches augmente sa zone de chalandise de 5000m<sup>2</sup> dans la zone de la Baie !

Nous estimons que la nouvelle enseigne alimentaire projetée **répond à la Loi L.M.E.** (Loi de modernisation économique du 4 août 2008)  **votée par les parlementaires**, et ne peut que renforcer une concurrence sur les prix dont les **bénéficiaires seront les consommateurs** .

Nos responsables économiques et politiques mettent en avant l'attractivité, mais parfois leur position ressemble plus à de la frilosité .

De telles positions dans le passé nous ont montré que Fougères est resté au bord de la voie, que les trains sont passés, que les investisseurs et les emplois sont partis ailleurs ...

Doit- on attendre des implantations industrielles plus qu'hypothétiques, avant de favoriser le développement du commerce ?

**Nous pensons que les actions sont à mener sur tous les fronts y compris sur le développement commercial pour rendre notre territoire plus attractif. Il est de notre devoir d'élus d'agir.**



## RÉVISION DE TARIFS

Les tarifs de location de la salle d'animation ainsi que du matériel sont revalorisés de 2%.

En outre, le Conseil Municipal décide d'appliquer un forfait de 20 € en sus lorsqu'il y a utilisation du chauffage.

Une caution de 500 € devra être déposée à la Mairie au moment de la signature de la convention de location.

En ce qui concerne les associations de la Commune :

- ⇒ une seule caution sera déposée pour toute la durée de l'année civile.
- ⇒ elles bénéficient d'une location gratuite par an en période de week-end.
- ⇒ les utilisations en semaine sont gratuites
- ⇒ une convention sera établie pour chacune des locations.

Les tarifs actuels des droits de place sont maintenus, et une catégorie pour la demi-journée avec électricité est créée.

- A l'année (limité à une demi-journée par semaine).....	61,00 €
- A la demi-journée sans électricité.....	1,52 €
- A la demi-journée avec électricité.....	2,00 €
- A la demi-journée pour les véhicules de grande surface.....	30,00 €

Les tarifs actuels pour les photocopies et télécopies réalisées pour le public sont maintenus.

## Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.).

Conformément à la délibération du 3 Décembre 2009, un diagnostic a été conduit dès le début de l'année 2010 par la Commission d'Urbanisme en collaboration avec Madame Christiane VINCENT membre de l'A.F.M., afin de permettre d'identifier les zones de voirie communale nécessitant des adaptations en raison des besoins d'accessibilité.

Afin d'élaborer le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, il était nécessaire de planifier les actions à réaliser de 2014 à 2018.

Au vu des actions relevées dans le diagnostic communal, il est proposé d'adopter le plan pluriannuel détaillé dans les tableaux joints en annexe, et dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

◆ Le plan a défini une boucle d'aménagement prioritaire de voirie permettant l'accès sans discrimination à tous, aux services publics et privés de la Commune. Cette zone prioritaire sera mise en accessibilité à l'échéance de 2015.

◆ Le diagnostic de la dite zone faisant apparaître :

- 8 zones de non-conformité.
- 53 points à traiter sur ces zones.
- pour un coût total de 114 053 € H.T. dont la charge est répartie sur 5 années d'exercice budgétaire.

La Commune s'engage dès à présent et à chaque fois qu'elle interviendra en réhabilitation et/ou en construction sur la voirie, à respecter et faire respecter expressément la réglementation issue de la loi du 11 Février 2005, précisant ainsi, qu'à terme de ce processus l'ensemble de la voirie communale sera mise en conformité.

Ainsi défini, le PAVE est arrêté pour être communiqué aux différents services administratifs.

Notons que l'énorme travail fourni par ce groupe a permis de réaliser une économie substantielle à la commune.

## Transfert de la compétence « électricité » au S.D.E. 35

En application des dispositions de l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 7 Décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, l'organisation du service de distribution de l'électricité est confiée à une autorité unique de taille départementale, en l'occurrence le SDE 35 créé le 1er Mars 2010.

Le transfert de la compétence « électricité » au SDE35 entraîne de plein droit la mise à la disposition de celui-ci des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence, ainsi que l'exercice de l'ensemble des droits et obligations qui y sont rattachés à la date du transfert (articles L 5211-5 III et L 1321-1 du code général des collectivités territoriales).

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

## Mutation d'un agent communal :

Faisant suite à sa demande de mutation vers la Commune de Liffré, Monsieur RODDE employé en qualité d'Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe, a été radié des effectifs de Beaucé à compter du 30 janvier 2012.

## Espace jeux Ritournelle :

Madame Anne-Laure TESNIERE qui animait l'espace jeux Ritournelle a cessé ses fonctions depuis le 20 Février 2012.

Madame TESNIERE avait initialement été recrutée par la Commune, et afin de se conformer à la réglementation, elle avait ensuite été amenée à assurer ses fonctions sous l'égide du service des missions temporaires du C.D.G. 35.

Il est donc proposé de pourvoir au remplacement de l'intéressée sous cette même forme.

Un appel à candidature a été lancé.

Entre temps l'espace jeux Ritournelle continuera de fonctionner sans interruption à raison d'une séance toutes les quinzaines, sous la responsabilité des assistantes maternelles participantes.

## Modification du classement de la voirie -

En sa séance du 9 février 2012, le Conseil Municipal entérine un nouveau tableau de classement de la voirie dans le domaine public communale, complétant et modifiant la délibération précédente du 13 Octobre 2011.

(Rappel : consultation de son intégralité sur internet en ou Mairie).

Voies classées	Voies à classer	Total des voies
----------------	-----------------	-----------------

	quantité	longueur	quantité	longueur	longueur
Voies communales	3	4 550	6	3 859	8 409
Voies à caractère de rue	1	265	22	4 603	4 868
Places publiques	1	231	1	776	1 007

## Réfection et travaux de la salle de la Mairie :

Après le déménagement des services administratifs de la Mairie au RDC de l'ancienne maison des associations, le Conseil décide de poursuivre la réhabilitation et rénovation des bâtiments de la Commune.

La salle officielle de la Mairie en a grand besoin.

Quatre entreprises ont été consultées dans le cadre du projet de réfection des peintures et des tapisseries de la Mairie.

Après analyse des propositions reçues, l'offre de l'Entreprise FC Peinture de La Chapelle Janson est retenue comme étant la mieux disante pour un montant de 4 824.97 € t.t.c. incluant l'option constituée par la fourniture et la pose de toile de verre sur les plafonds.

## Réfection des peintures dans le restaurant scolaire.

La réfection des peintures à différents endroits du restaurant scolaire s'avère indispensable vis-à-vis du service de la D.S.V.

Une proposition sera demandée aux Entreprises PINTO de Fougères et FC Peinture de La Chapelle Janson, en indiquant que les travaux devront être réalisés pour la rentrée de Septembre 2012.

## Calendrier prévisionnel pour la réalisation de la bibliothèque communautaire.

Le projet de la bibliothèque communautaire a récemment été revu dans le détail en présence de Mr BRUNET de Fougères Communauté, et de Mr CLERMONT du Cabinet GILLET.

Par conséquent, un C.C.T.P. corrigé sera très prochainement transmis à la Mairie.

Compte tenu de ces éléments, le calendrier prévisionnel fixe la publication de l'appel d'offres avant les vacances d'été pour un lancement des travaux avant la fin de cette année.

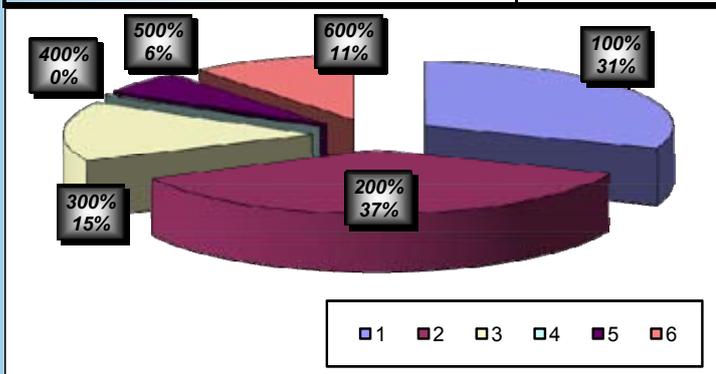
# BUDGETS

## BUDGET PRIMITIF 2012

### Section de Fonctionnement

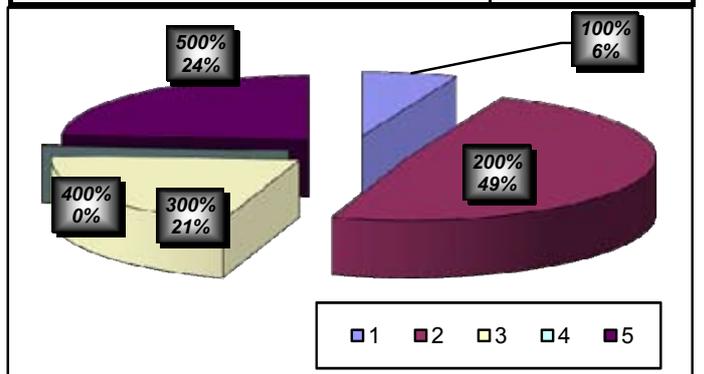
#### Dépenses

1 Charges à caractère Général	326 100,00 €
2 Charges de personnel	392 700,00 €
3 Charges de Gestion courante	162 387,00 €
4 Charges Except.et Atténuation de produit	2 967,99 €
5 Charges Financières et Provisions	61 000,00 €
6 Virement Section Investissement	112 760,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 915,28 €</b>



#### Recettes

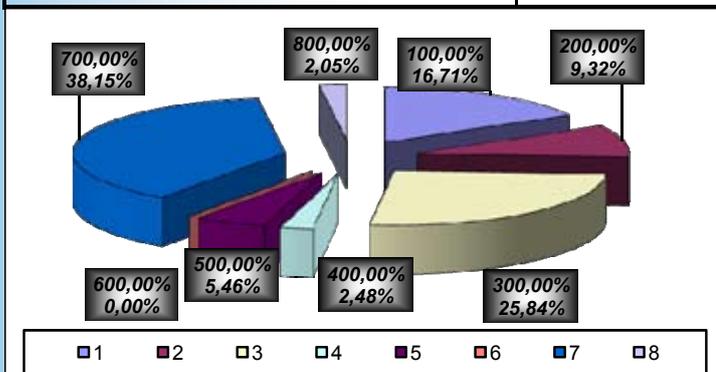
1 Produits Services et Gest. Courante	65 596,00 €
2 Impôts et Taxes	516 333,00 €
3 Dotations et Participations	223 615,00 €
4 Prod.Except.et Atténuation de Charges	1 000,00 €
5 Reste à réaliser Reporté	251 371,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 915,28 €</b>



### Section d'Investissement

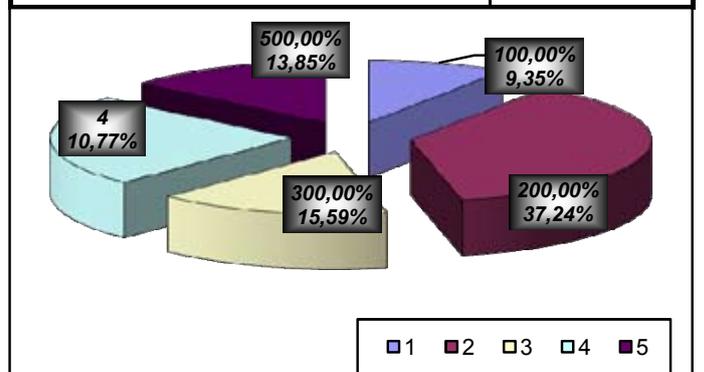
#### Dépenses

1 Remboursement Emprunts	136 031,15 €
Reste à réaliser Remboursement Emprunts	75 864,85 €
3 Travaux Bâtiments	210 383,92 €
4 Reste à réaliser Achats matériel	20 181,11 €
5 Reste à réaliser Voirie Sentiers Esp. Verts	44 429,90 €
6 Reste à réal.(Chem.Chasle)	0,00 €
7 Reste à réaliser Bâtiments,Eclairage	310 688,75 €
8 Reste à réaliser Etudes P.L.U.	16 707,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>814 286,96 €</b>



#### Recettes

1 Fond de Compensation T.V.A.	76 126,04 €
2 Excédent Fonctionnement Capitalisé	303 219,17 €
3 Subventions Diverses(C.G. Foug Com)	126 978,74 €
4 Reste à réaliser de 2011	195 202,72 €
5 Virement Section Fonctionnement	112 760,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>814 286,96 €</b>



### PRINCIPAUX PROGRAMMES OUVERTS EN 2012

Transformation du Logement Fonction en Bibliothèque

Remplacement des tables de la Salle d'Animation

Remplacement Photocopieur mairie

Acquisition de mobiliers pour la mairie

# BUDGETS

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2012

### EXPLOITATION

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	40 750,00 €	Redevance Raccord.	
Charges Financières	7 531,24 €	Redevance Assain.	18 000,00 €
Prélèvement pour Investissements	22 064,10 €	Quote part Subventions	7 183,45 €
Dépenses Imprévues	13 500,00 €	Résultat reporté	58 661,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 845,34 €</b>		<b>83 845,34 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses Equipement	4 568,84 €	Ammortissements immobiliers	15 928,97 €
Rbt Dettes et Emprunts	10 301,81 €	Ammortissements installations	6 135,13 €
Transf. Subv. Compte Exploi.	7 183,45 €	Résultat reporté	63 692,20 €
Reste à réaliser	63 702,20 €		
<b>TOTAL</b>	<b>85 756,30 €</b>		<b>85 756,30 €</b>

## BUDGET VOIRIE 2012

### Section Fonctionnement

Frais de travaux (Entretien voies et chemins, matériel, etc.)	23 239,83 €
Frais de Gestion (Salaires, cotisations, Assurances, etc.)	37 347,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 586,83 €</b>

### Section Investissement

Montant de travaux proposé 18 052,00 €

Travaux proposés:

**Sablage Aire de Jeux Plan d'eau "Vertes Rives"**  
**Drainage Services Administratifs et Accés**  
**Aménagements Sécurité Chemin Quénoisère**

Il s'agit de propositions, leurs réalisations peuvent être différées, reportées ou remplacées par un autre programme.

## TAXES SUR LES MENAGES EN 2012

	Bases	Taux	Produit 2012
Taxe Habitation	1 213 000 €	16,03%	194 444 €
Taxe Foncier bâti	960 900 €	17,93%	172 289 €
Taxe Foncier non bâti	50 000 €	45,52%	22 760 €
<b>TOTAL du produit fiscal</b>	<b>2 223 900 €</b>		<b>389 493 €</b>

## TAUX DES 3 TAXES INCHANGES EN 2012

### TAXE PROFESSIONNELLE

Le Reversement de la Taxe Professionnelle par FOUGERES COMMUNAUTE est estimé pour 2012 à:

123 840 €

# SUBVENTIONS 2012

En ce qui concerne les associations communales, et conformément à la législation, seuls les dossiers complets ont été étudiés par la Commission et présentés en séance du 08 mars 2012.

Il est indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2012, à savoir 1 224 habitants, a été utilisée pour calculer les participations selon le nombre d'habitants.

Les aides suivantes sont accordées au titre de l'exercice 2012. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION (EN €)	
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France		400.00
Espace Jeux Ritournelle	(en attente du recrutement de l'animatrice)	
Comité de gestion du plan d'eau communal		230.00
C.L.P.E. de l'école publique de Beaucé		500.00
Coopérative Scolaire de l'école publique de Beaucé	Budget rentrée 2012-2013	
Foot-ball Club Sud Fougères		1 000.00
Tennis Club de Beaucé		385.00
Association sportive et culturelle		155.00
Chorale Saint Martin		155.00
Groupement des Jeunes du Bocage Fougèrais	(1.20 € x 1224 h)	1 468.80
Beaucé Animation		250
Club du Muguet		500
Harmonie de Fleurigné		455
C.L.S.H. Luitré Familles Rurales		9 €/enf/jour
Centre de loisirs de fougères		4.5 €/enf/demi-journée
C.L.S.H. Laignelet/Landéan/Le Loroux		9 €/enf/jour
Eaux Rivières Bretagne		50
C.L.I.C. (Ass. CAUDEHM)	(0.28 € x 1224 h)	342.72
A.D.M.R.	(1€ x 1224 h)	1 224
O.C.A.S.	(2.70 € x 1 224)	3 304.80
Société d'agriculture de Fougères Nord	(0.31 € x 1224 h)	379.44
Restos du Cœur 35		150
Ligue contre le cancer		100
Amic. des donneurs de sang des Cant. de Fougères		100
Secours populaire français		150

## ETAT CIVIL

### Naissance:

Sofia BOUGHANIME née le 24 février 2012 à FOUGERES  
 Maylie THIROUX née le 27 février 2012 à FOUGERES  
 Eliana CHEVREL née le 8 mars 2012 à FOUGERES  
 Manon GUIDECOQ née le 12 mars 2012 à FOUGERES  
 Alexis RAVENEL né le 18 mars 2012 à FOUGERES  
 Jade MOREL née le 28 mars 2012 à FOUGERES  
 Judith LESAVETIER née le 30 mars 2012 à FOUGERES

### Décès :

Georges PARMENTIER décédé le 9 février 2012 à BEAUCE  
 Georges LEBEAU décédé le 8 février 2012 à BEAUCE  
 Anne Marie COURTOUX veuve HUBERT décédée le 3 mars 2012 à BEAUCE

### Transcription de décès :

Joseph CLOSSAIS décédé le 11 mars 2012 à RENNES

## PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS-PRENOMS	LIEU DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
Mr GAULIER Patrick	3 Chemin de Genais	Rénovation
Mr BALLOIS Philippe Melle LEMOULDER Noémie	18 Rue de Bretagne	Agrandissement Maison Habitation

# DÉCLARATION DE TRAVAUX

NOMS-PRENOMS	LIEU DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
Mr PELE Gérard	7 Rue de Paris	Construction Véranda
Mr CAPLET Anthony	8 Allée des Primevères	Pose de Vélux
Mr COUDRAY Georges	101 Niche Coucou	Coupe et Abattage d' Arbres
Mr DELALANDE René	6 Allée des Peupliers	Création d'un préau
Mr STREE Guillaume	11 Allée des Mimosas	Création de Vélux
Mr FRITEAU Loïc	12 Résidence Les Vertes Rives	Agrandissement garage
Mr DELIN Christophe	5 Allée des Tulipes	Abri de jardin
SARL S3M	75 Rue de Bretagne	Aménagement intérieur local
Mr LEVEQUE Marcel	24 Allée des Jonquilles	Construction d'une clôture limitrophe
Mr BRAULT Henri	11 Allée des Jonquilles	Aménagement hangar
Mr CROCQ Emmanuel	30 Rue du Soleil Levant	Extension maison par la création d'une véranda
Mr CHOUESNARD François	20 Allée des Jonquilles	Abri de terrasse coulissante

## ACTUALITÉS

### AMÉNAGEMENTS

Pour renforcer la sécurité à l'entrée du lotissement communal, un petit giratoire a été réalisé par le Syndicat de Voirie à l'intersection de l'allée des roses et de l'allée des violettes .

Les pavés ont été achetés auprès de la Commune de la Chapelle Janson.

Afin de sécuriser la sortie du lotissement de la Quénoisière et après avoir testé sur plusieurs mois un aménagement temporaire, la réalisation définitive est terminée.



Pour des raisons de sécurité des agents chargés de l'entretien des arbustes situés entre la bande roulante de la RN 12 et la piste cyclable, ils ont été supprimés et remplacés par un engazonnement plus facile à entretenir.

#### ELECTIONS LEGISLATIVES 10 JUIN 2012 COMMUNE DE BEAUCE

INSCRITS	989
VOTANTS	684 69,16%
EXPRIMES	664 97,08%

#### ELECTIONS LEGISLATIVES 17 JUIN 2012 COMMUNE DE BEAUCE

INSCRITS	989
VOTANTS	696 70,37%
EXPRIMES	669 96,12%

Agathe REMOVE	PS EELV UDB	87	13,10%
Jean-François GARNIER	Force de Gauche	18	2,71%
Ludovic HUBERT	Lutte Ouvrière	2	0,30%
Françoise DUBU	NPA	4	0,60%
Louis FEUVRIER	Divers Gauche	243	36,60%
Thierry DEROLLEZ	DLR	3	0,45%
Thierry BENOÏT	AC NC UMP	256	38,55%
Jacques DEHERGNE	Divers Droite	0	0,00%
Elisabeth DROUIN	Front National	51	7,68%

329 49,18%

340 50,82%

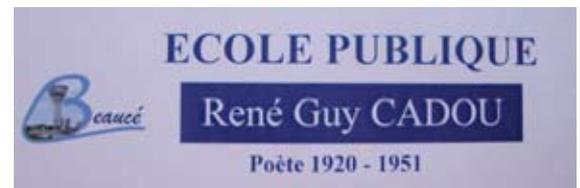
## TRAVAUX : RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE :

Nous vous avons présenté, en juin 2011, le projet concernant l'établissement scolaire.

Après quelques retards administratifs, des lots infructueux lors de l'ouverture des plis à l'appel d'offre, les travaux sont terminés depuis avril, et l'accord d'ouverture est intervenu en juin par la Commission de Sécurité.

L'inauguration officielle a eu lieu en présence de Monsieur le Sous-Préfet Guy GAUTIER, et de différents élus.

Sur proposition de l'équipe enseignante, l'école portera désormais le nom de RENÉ GUY CADOU.



Poète français(1920-1951), né en Loire-Atlantique, de parents instituteurs et instituteur lui-même, ces premiers écrits sont publiés en 1937. Ces poèmes s'inspirent le plus souvent de thèmes liés à la nature, la fraternité, l'amour mais aussi à la mort. Son œuvre comprend une trentaine de titres, publiés pour l'essentiel chez l'éditeur SEGHERS(une référence) tout comme une biographie dans la collection « poètes d'aujourd'hui ».

Depuis plusieurs générations, un grand nombre d'écoliers a étudié quelques uns de ses poèmes.

## Résultats des travaux entrepris :

La plus ancienne classe préfabriquée, couramment appelée depuis des années « BCD »est supprimée.

Le déplacement du préfabriqué COUGNAUD a été nécessaire en prévision du prochain aménagement de la bibliothèque communautaire dans l'ancien logement de fonction.

Cela dégage une meilleure visibilité dans la cour.

Sous l'ancien préau, une nouvelle classe a été installée.



Les accès latéraux ont été revus : celui qui débouche sur le bloc sanitaire et la cantine, et celui qui débouche du hall d'accueil à la cour, permettant par la même occasion de le mettre aux normes .

Dans le prolongement de cette nouvelle classe, un nouveau préau est monté.

Coût global des travaux pour un montant de 156 458,58 euros H.T.

Subvention au titre de la DETR 44 458,80 euros H.T.

Soit un total des dépenses pour la commune de 142 665,67 TTC.



# L'ÉCOLE DE BEAUCÉ



Avant



Après

## C.L.P.E. Fête de l'école publique.

La météo n'était pas au rendez-vous ; heureusement que des barnums ont été installés, permettant ainsi aux enfants et aux spectateurs d'être au sec.

Les spectacles des différentes classes étaient de qualité : mélange de chants, danses et jeux olympiques.

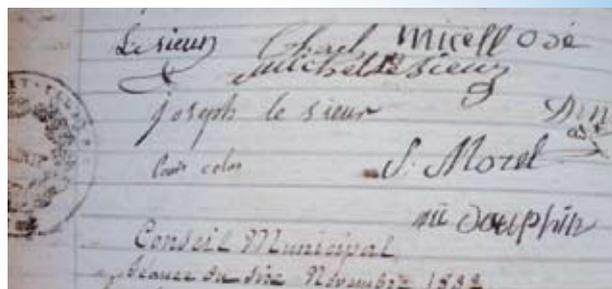
Les spectateurs, nombreux, ont pu jouer aux différents stands tenus par des bénévoles et enseignants.



# LE "PORTRAIT"

## HISTORIQUE sur l'ECOLE DE BEAUCE

Nous vous proposons différents éléments retraçant l'évolution de l'école sur la Commune de Beaucé, à partir de l'étude des registres de délibérations du Conseil Municipal, dont les plus anciens de 1816-1841 et 1841-1910.



Nous apprenons qu'au mieux en 1832 Beaucé disposait de sa maison d'école, répondant ainsi à l'ordonnance du 29 février 1816 obligeant, sous la Restauration, les communes à « **pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement** ».

D'ailleurs lors de sa séance du 10 novembre 1832, le conseil municipal répond à une circulaire préfectorale en précisant qu'« **une maîtresse est établie sur la commune délivrant l'instruction primaire avec une assuidité qui ne peut que lui mériter les éloges de l'administration municipale.** »

A cette occasion le conseil demande une aide au préfet pour allouer une rétribution supérieure faute de pouvoir assurer un logement à l'institutrice.

En ce qui concerne notre commune, il n'a donc pas fallu attendre les Lois de 1833 (Guizot) et de 1850 (Falloux) renforçant l'obligation faite aux communes de construire une maison d'école.

Nous sommes tous habitués à la situation actuelle de l'établissement scolaire au Nord de la Route Nationale.



# HISTORIQUE ÉCOLE BEAUCÉ

Au fur et à mesure des besoins, et au fil du temps l'extension du bâtiment s'est faite autour de la maison et du terrain d'origine représentés par ce qu'on appelle aujourd'hui l'ancien logement de fonction.

Néanmoins, en 1842, sous la présidence de Monsieur Julien Toussaint Lesueur, maire, le conseil est intéressé d'implanter l'école sur une parcelle située au sud de la voie royale.

Le développement et l'aspect actuel de notre bourg s'en seraient certainement trouvés modifiés...

**4 Août 1833** : 15 élèves et 12 enfants indigents, seulement mais le Conseil « observe que l'éloignement des villages, le mauvais état des chemins diminuent ce nombre, comme aussi la saison des travaux. »

**11 Mai 1835** :

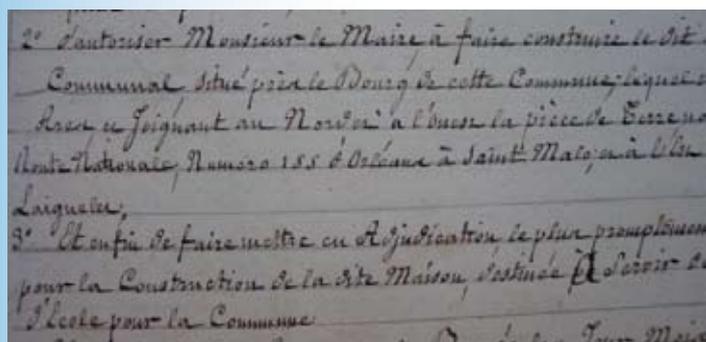
délibération sur le salaire de l'institutrice et la rétribution des élèves :

indemnité de logement 35 F

traitement annuel 100 F

rétribution mensuelle fixée à 0,75 F par enfant.

**2 Février 1842 à 10H du matin** : suite au décès de son propriétaire Mr Fresnel, une parcelle bien située sur la commune entre le chemin vicinal Beaucé - La Selle et la Voie Royale intéresse le Conseil pour y implanter l'école et est prêt à disposer de la somme de 1004,40 F pour en faire l'acquisition.



**22 juillet 1849** : Le Conseil décide la construction d'une maison destinée à servir de Mairie et d'école sur un terrain communal situé à l'angle de la RN 155 d'Orléans à St-Malo et le chemin vicinal de Laignelet. (emplacement de l'actuel ancien logement de fonction).

Au mois d'août suivant un habitant fait part de son opposition à ce choix.

Malgré le passage de bestiaux sur le chemin, pouvant effrayer les enfants, et la proximité d'une maison faisant office de cabaret, le Conseil entérine ce choix **le 26 Août 1849**.

**5 Octobre 1850** : « la maison construite pour servir d'établissement d'une école primaire se trouve en état d'être habitée ».

Le Conseil retient à l'unanimité la candidature de Melle Lebossé, née le 10 mars 1829 à Laignelet, en qualité d'institutrice de primaire. Elle avait joint à sa demande un certificat et brevet de capacité délivré le 12 sept.1850 à Rennes et un certificat de moralité.

L'école compte une cinquantaine d'élèves, dont 14 indigents admis gratuitement.

Tableau récapitulatif

Année	Nbre d'indigents admis	Rétribution par élève	Salaire	et	nom de l' institutrice
1855	12	1F par mois	130F annuel		Anne Lebossé, ( Sœur Marie Dorothée)
1857	12	1F par mois	200F annuel		
1862		1F (moins de 9 ans) 1F50(plus de 9 ans)			
1868	12	1F et 1F50	200F annuel		Melle Rochereuil
1872	10	1F et 1F50	600F annuel		Melle Jardin (sœur Marie Léon)
1878	15	1F50 par élève	700 F annuel		
1880	15	1F50 par élève 0,75 F par indigent			

1881 et 1882 Lois scolaires de JULES FERRY rendant l'École Publique obligatoire gratuite et laïque.

## Évolution de l'établissement scolaire du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours

**1919** : Travaux de nivellement et d'empierrement de la cour.

**30 avril 1930** : Nomination de Mr Pierre Brossay instituteur et secrétaire de Mairie.

**14 sept. 1930** : Avis favorable du Conseil pour la construction d'une mansarde à l'école communale.

**30 Nov. 1934** : Mr Laudry instituteur fait une demande à la Commune d'une installation électrique dans son logement de fonction (cuisine et chambre particulière). « *s'il venait en outre à ajouter des lampes en surplus il le ferait à son compte et à son départ de Beaucé abandonnerait l'installation à la commune.* »

**Février 1938** : Une tempête détruit complètement la toiture du préau. Mr. Jeusselin a été prié de procéder aux travaux de déblaiement.

**16 Nov. 1941**:Faisant suite à une circulaire préfectorale, « *le Conseil Municipal décide de créer à Beaucé une caisse des écoles et décide d'inscrire au budget additionnel en 1941 une somme de 500 F à titre de subvention de la commune à la dite caisse* »

**22 Juillet 1945** : Une augmentation d'effectif nécessite l'ouverture d'une 3<sup>e</sup> classe.

Mme Jeusselin-Azé accepte de mettre en location un local à disposition de la Mairie .

**2 Août 1946** : Décision de refaire les planchers de l'école et de la mairie qui « *sont dans un état lamentable* ».

**22 octobre 1950** : Décision pour travaux de rénovation des ouvertures, de maçonnerie au niveau du mur de clôture, et acquisition d'un poêle à chauffage pour la petite classe. (tel celui exposé dans le bureau de Mr. Le Maire).

**1954** : Décision de construction de 2 classes neuves sous la direction de Roussel architecte à Rennes.

**1956** : Acquisition du terrain pour la construction de l'école.

**1959-1960** : Ouverture des 2 classes, et travaux intérieurs dans le logement de fonction.

**1973** : Création d'une cantine

**1974** : Création de la classe maternelle et du préau

ouverture d'une garderie

ouverture d'une classe au presbytère

**1975** : Installation du téléphone à l'école

goudronnage de la cour.

**1976 -1977** : Construction de 2 nouvelles classes(4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classes)

**1980** : Construction de la cantine scolaire accolée à l'établissement scolaire.

**11 avril 1981** : Inauguration des locaux scolaires.

**1983** : Rénovation des premières classes Roussel



BEAUCÉ

### INAUGURATION DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC

27 ÉLÈVES IL Y A 7 ANS. 168 AUJOURD'HUI

Mis en service depuis plusieurs années déjà, le groupe scolaire public n'avait jamais été inauguré. En effet, construit en plusieurs tranches, il vient seulement de s'achever par la construction et l'aménagement de la cantine. L'actuel directeur de l'école, M. COLLET, Ministre du Commerce Extérieur et maire de Beaucé qui a procédé au « baptême » de l'établissement, entouré du maire, M. Guillemin, du directeur de l'école, M. Piquet et de nombreuses autres personnalités parmi lesquelles on remarque notamment M. Madelin, conseiller général du canton Nord et adjoint, M. Le Lan, conseiller général du canton Sud de Fougères, M. La Har, député, MM. De Deseaux, Le Moine et Grosjean, inspecteurs d'académie ainsi que de M. Cheval, ancien inspecteur de l'Éducation Nationale et promoteur du projet. M. Collet a donc coupé le traditionnel ruban consacré au nouveau groupe scolaire qui compte six classes et quelques 168 élèves.

**Un développement lié à la proximité de Fougères**

Commune « fertile », Beaucé a connu ces dernières années un développement considérable. Parallèlement à l'extension de son activité économique, la commune a vu aussi se développer de nombreux lotissements de maisons neuves par une population jeune. Ce qui explique l'augmentation rapide des effectifs scolaires.

Pour répondre à ces besoins nouveaux, le municipalisme a décidé il y a sept ans d'agrandir l'école existante qui date d'une vingtaine d'années. Une nouvelle aile adossée sous le préau et en construction en nouveau matériau de support un étage. Le projet coûte 18 millions de centimes à l'époque.

Cependant il fallait bientôt reconstruire encore les murs au sein même de nouvelles classes au-dessus du préau. Et attendait la mise en service de ses nouveaux locaux, une classe fonctionnait dans le presbytère...

Le Groupe Scolaire est donc passé de 3 classes en 1974 à 5 en 1979 puis à 6 en 1979. En sept ans les effectifs sont passés de 27 à 168 élèves !

Le centre qui vient d'ouvrir ses portes en décembre vient compléter l'ensemble. Elle accueille chaque jour une soixantaine de récréatives. Elle est gérée par les parents et les enseignants.

**Nécessité en hall de sport**

Si la population scolaire devait encore s'accroître sensiblement (elle le devrait puisque une trentaine de pavillonnaires sont prévus dans les mois à venir), serait difficile d'agrandir une nouvelle fois le Groupe Scolaire.

Invité par des lotissements et le rue de Bretagne, Beaucé est l'exemple d'une commune en profonde mutation, explique M. Collet. Elle illustre le développement favorisé de la région... Quand on construit une cantine, il faut aussi s'intéresser aux combats avec lesquels elle s'écroulera... à l'état d'écroulé, ni même, la commune de Beaucé est donc confiée dans son avenir.

M. Collet coupe le traditionnel ruban

M. Piquet présentant l'équipe assignée au Match

L'école bordée par des lotissements et la rue de Bretagne se porte plus à l'étroit.

**1986** : Ravalement de l'école

**1987** : Fresque du préau, réalisé par les enfants de l'école, dévoilée lors de la fête de l'école de juin.

# HISTORIQUE ÉCOLE BEAUCÉ

**1988** : Réalisation par le CLPE, du bateau, structure de jeux disposée dans la cour.

**1989** : Projet de restructuration de l'école, rendue nécessaire par l'admission des jeunes enfants dès 2 ans.

**1990** : Inauguration des nouveaux aménagements pour la Maternelle, dont la mezzanine permettant un nouveau dortoir et un espace jeux. Malgré cette restructuration, l'Académie décide la fermeture d'une classe...

**Septembre 1991** : Le nouveau directeur, Mr. Christian Arcelin prend ses fonctions en remplacement de Mme Laurence Garnier.

**Février 1998** : Le bateau de la cour, n'étant pas aux normes, est remplacé par une nouvelle structure.

**2000-2001** : Agrandissement de l'établissement selon le projet du cabinet de G. Huvé.



Suppression des toilettes extérieures, création du bureau du directeur, salle de motricité, une classe, et un troisième accès à l'étage.

**2005** : Mise en place du préfabriqué Cougnaud permettant l'ouverture d'une nouvelle classe, pour répondre à une poussée subite des effectifs.

**Octobre 2007** : Installation d'un préfabriqué au Nord en création d'une nouvelle salle de repos.

**Été 2010** : Rénovation du bloc sanitaire

**2011- 2012** : Travaux d'agrandissement de l'établissement scolaire avec création d'un nouveau préau. Réorganisation de la cour après suppression du plus ancien préfabriqué.



## Site Internet [www.beauce35.fr](http://www.beauce35.fr)

Depuis sa création en 2011, le site de la commune a accueilli plus de 5 000 visiteurs sur 1 an.

Vous y trouverez des informations intéressantes et utiles régulièrement mises à jour, l'intégralité des comptes rendus des séances du Conseil Municipal.

Une nouvelle rubrique a été créée dernièrement « actualités » vous permettant d'accéder directement à partir de la page d'accueil à une information plus capitale et récente.

## OCAS : Office Cantonal d'Animations Sportives de Fougères Nord.

L'association vous propose un nouveau site internet « [ocas-fougeresnord.fr](http://ocas-fougeresnord.fr) ».

Vous prendrez connaissance de toutes les activités proposées :

- vers les associations sportives : avec le planning de l'éducateur, les coordonnées des associations sportives du canton présentées par commune,
- vers les enfants de CP et CE1 fréquentant les écoles du canton, à travers l'école multisports à partir de 16H45, et un planning précis par commune,
- le programme complet des activités proposées par l'A.L.S.H. pendant les vacances scolaires . Les plannings et documents administratifs sont disponibles trois semaines auparavant, en Mairie ou sur le site. Par contre les dossiers d'inscription, accompagnés du règlement, doivent toujours être retournés en Mairie aux dates indiquées.

A compter du 1<sup>er</sup> Août, un nouvel éducateur diplômé prendra ses fonctions en remplacement de Lionel PENGAM qui saisissant une opportunité professionnelle retourne auprès de sa famille dans sa région d'origine. Son professionnalisme fut apprécié par tous. Après avoir découvert tous les échelons de la structure, enfant , aide animateur, animateur, éducateur stagiaire, directeur stagiaire( pendant sa formation), Benjamin HELBERT originaire de La Chapelle Janson devient le nouvel éducateur sportif de l'O.C.A.S. .



## Gestes citoyens

*La cohabitation en agglomération nécessite le respect de simples règles de savoir vivre .*

### Nos amis les bêtes

Les déjections canines doivent être ramassées par leur maître afin de préserver la propreté des espaces publics, trottoirs, chemins de promenade, espaces verts et terrains de jeux.

### Tondeuses

Pour éviter d'importuner son voisinage, il convient de tondre sa pelouse à des heures acceptables pour tout le monde, à savoir en règle générale, entre 10H et 19 H, en évitant le dimanche.

Pensez également pour des raisons de sécurité à entretenir la végétation de vos jardins en limite de propriété et bordant les voies de circulation ( piétons et véhicules).

### Collectes des déchets

Le regroupement des déchets doit se faire la veille de l'enlèvement aux points de collecte. Le passage des bennes est décalé d'une journée en cas de jours fériés.

### Entretien de la végétation :

En cette période de croissance de la végétation, nous vous demandons d'être vigilant quant à la gêne que celle-ci peut générer.

Merci donc de veiller à ce qu'elle n'empiète pas sur les voies ouvertes à la circulation des véhicules ou des piétons.

Soyez également attentifs au fait qu'elle ne masque pas des panneaux de signalisation.

### Poids lourds :

La circulation et le stationnement des poids lourds sont interdits à l'intérieur des lotissements de la commune. Les manœuvres de changement de direction ou de demi-tour peuvent s'effectuer en utilisant le giratoire de Beauséjour.

# VIE COMMUNALE



*Cérémonie des vœux*



*Fête de la Musique*



*Jardins familiaux 2 ans après*



*Commémoration Armistice du 8 Mai 1945*



*Noces d'Or des époux BOISSEL*



*Noces d'Or des époux BRETON*

# VIE ASSOCIATIVE

## Conseil Municipal des jeunes de Beaucé :

Après plusieurs séances de travail pour confectionner le « bonhomme carnaval », le carnaval s'est déroulé sur la Commune le 17 mars dernier.

Malgré une météo très menaçante, les plus téméraires ont répondu présent et déguisé.

Malheureusement de fortes pluies nous ont obligé à arrêter le défilé. Réfugiés dans la Mairie, un goûter leur a été servi. Les enfants ont décidé que leur « bonhomme » sera brûlé en 2013.



La fête de la Musique, co-organisée avec Beaucé Animation a permis à différents ensembles, chorale de l'école, guitares, groupe rock, Bagad Raoul II et l'ensemble Skaven, de se produire.

Un grand merci aux participants. Rendez-vous en 2013 pour une prochaine édition.

**Tous les enfants âgés de 9 à 15 ans qui le souhaitent peuvent venir nous rejoindre.**

**AVIS à LA POPULATION (enfants et adultes). Retenez dès à présent la date du SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2012**

**Une grande journée sur le thème de l'environnement est organisée.**

Le matin, opération « NETTOYONS LA NATURE » sur différents chemins de promenade,

Le midi grand **pique-nique citoyen**, où chacun amène son panier repas (bio dégradable !!).

Et en début d'après midi, **stands** d'information et de présentation avec **le SMICTOM**, et **la Caravane Mains vertes**.  
**(Reportez vous à la presse locale pour le programme détaillé).**

## BEAUCE ANIMATION :

C'est sous un beau soleil qu'on eu lieu durant le W.E. des 12 et 13 mai dernier, un concours de palets et un vide grenier organisés par l'association Beaucé Animation.

Le samedi après-midi, en partenariat avec le palet club landéanais un concours de palets, regroupant 16 équipes, s'est déroulé dans une bonne ambiance autour du plan d'eau.

Puis toute la journée du dimanche, promeneurs et chineurs ont pu venir tout autour du plan d'eau fouiller et acheter toutes sortes d'objets proposés par une soixantaine d'exposants.

Les enfants aussi trouvaient leur bonheur grâce à des structures gonflables qui ont remportées un vif succès. Chacun a donc pu passer une belle journée.

L'association s'active désormais à préparer **la soirée spectacle du 22 septembre à la salle de sports**. Autour d'un jambon à l'os, vous pourrez assister **au spectacle d'un humoriste imitateur Bruno Blondel** qui vient pour la première fois sur notre région.

Il a l'originalité grâce à un écran de faire des duos improbables. Des tickets seront en vente dès la mi-juin, pour réserver vos n'attendez pas !

**Contacts : 06 15 72 58 26.**



# VIE ASSOCIATIVE

## FC SUD FOUGERAIS



### • Bilan 2011-2012

La montée des seniors A en district 1 :

Elle était attendue et elle est arrivée à trois journées de la fin du championnat, la montée des seniors A en district 1 après deux saisons en D2 est une véritable satisfaction pour le club. L'équipe a réalisé un superbe parcours en restant invaincu en championnat, ne concédant que trois matchs nuls.

Bravo à tous les joueurs et aux coachs entraîneurs Franck Cheminant et Philippe Marin

Les seniors B finissent 4<sup>ème</sup> en D3 après une saison correcte mais avec un peu plus de présence, la montée était jouable.

Les seniors C terminent 11<sup>èmes</sup> en D4 et normalement descendent en D5 ; Petite déception pour cette équipe qui n'a que trop rarement été au complet.

Les vétérans finissent 9<sup>ème</sup> sur 11 avec un effectif limité.

Les U10-U11 finissent 3<sup>ème</sup> en secteur 1 avec une très bonne participation aux entraînements du mercredi

Les U9 (une équipe) ont participé à des plateaux le samedi matin avec des matchs et des exercices de jonglage. La saison s'est terminée par la journée départementale le 2 juin à Billé

Les U7-U8 (2 équipes) ont également pratiqué sous forme de plateaux où se mêlaient matchs et jeux un samedi par mois.

La journée départementale a eu lieu le dimanche 27 mai à Fougères sous un soleil radieux et a comblé parents et enfants

. Merci aux personnes présentes lors de nos manifestations cette saison et aux bénévoles qui ont œuvré pour la bonne organisation de ces actions qui permettent au club d'être sain financièrement

Le club souhaite faire évoluer son école de foot en augmentant son nombre de licenciés qui était de 32 en 2011-2012.

Tous les enfants nés en 2002-2003-2004-2005- et 2006 habitant les communes de Luitré La Selle-Dompierre et Beaucé peuvent s'adresser à Florent Boyère, (02 99 97 99 27) responsable des jeunes.



- Le conseil d'administration voit Olivier Hermine arrêter sa fonction de secrétaire qu'il a occupée durant de nombreuses années. Merci à lui pour son bénévolat et la disponibilité dont il a fait preuve pendant toutes ces années. Le bureau tient à remercier les personnes qui quittent le conseil d'administration cette année. Bienvenue à Pierre Chérel et Thierry Jamault qui eux entrent au Conseil d'administration.

*Pour tout renseignement contacter Jean Charles Leblanc (Président) au 06 77 74 34 50.*

## Comité de Gestion du plan d'eau communal des vertes rives :

L'équipe dirigeante est composée actuellement d'une dizaine de bénévoles. La bonne ambiance règne au sein du groupe ; c'est avec plaisir que cette année nous avons accueilli de nouvelles têtes. Cependant une personne supplémentaire pour assurer la permanence en semaine serait la bienvenue. AVIS aux amateurs !

Depuis l'ouverture du 24 février entre les mises à l'eau journalières ( 2 truites par gaules ) et les lâchers exceptionnels ( en moyenne 1/mois), nous avons déversé dans l'étang 654 Kg de truites et 100 Kg de tanches.

La construction des deux abris de pêche a apporté au site un atout supplémentaire. Nous projetons la pose d'un barbecue. Nous espérons qu'après tous ces efforts ces réalisations resteront le plus longtemps possible en bon état et exemptes de toutes dégradations.

## ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE :

Composée pour cette saison de 25 adhérentes, la section gymnastique féminine fonctionne avec trois animateurs différents permettant ainsi de donner de la variété aux cours.

Un après-midi bowling et soirée au restaurant ont été organisés en mars permettant ainsi de mieux se connaître et de partager un moment de convivialité et de bonne humeur.

La reprise des séances se fera le lundi 17 septembre à 20H à la salle des sports.

Vous êtes invitées à vous rejoindre à nous !

Pour tout renseignement Chantal BESNARD au 02 99 94 08 31.



## 1. GROUPEMENT DES JEUNES DU BOCAGE FOUGERAIS

*BILAN DE LA SAISON 2011-2012(intégralité consultable sur le site).*

Au cours de la saison 2011-2012, treize équipes évoluaient sous les couleurs du Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais : 5 en U13, 4 en U15, 3 en U17 et 1 en U19.

*Les U13 : du bon et du moins bon!*

*Les U15 : une bonne saison*

*Les U17 : correct mais peut mieux faire!*

*Les U19 : un début de saison compliqué ...qui se termine bien*

Comme chaque année, nous avons organisé nos traditionnels stages en u11, u13 et u15 avec l'aide bienveillante du Conseil Général, de l'OCAS et de Florent BOYERE (mis à disposition par la municipalité de Luitré).

*La saison prochaine*

D'un point de vue sportif, l'objectif de La saison 2012-2013 est de stabiliser les effectifs et que chacun puisse pratiquer son sport favori en y prenant un maximum de plaisir.

Pour continuer à atteindre ces objectifs et pour améliorer encore l'encadrement de nos 180 licenciés, le conseil d'administration du GJBF a décidé de renforcer la gestion de chaque catégorie par la mise en place d'un coordinateur par niveau.

A l'image de ce que fait Benjamin CAILLÈRE depuis deux ans en U13, Frédérique GERAULT et Stanislas LOURDAIS seront respectivement coordinateur en U15 et U17. Leur rôle sera d'épauler Mickael PRIOUL dans l'organisation sportive, dans la logistique et dans le management humain de chaque catégorie.

Pour la catégorie U19, Mickael PRIOUL aura intégralement la catégorie en charge.

Cette évolution était devenu indispensable car il n'est pas toujours aisé de gérer 13 équipes tous les week end avec les aléas qui s'en suivent.

Nous espérons ainsi étoffer la communication entre tous les intervenants de l'association (joueurs, entraîneurs, dirigeants, parents...); une bonne communication suffit bien souvent à régler voir à anticiper les problèmes qui peuvent apparaître au cours de la saison

Denis CHOPIN



## Tennis Club Beaucé Luitré

Lors de son A.G. du 01/06 le bureau a été réélu à l'unanimité.

Le bilan de la saison est très satisfaisant

Concernant les 3 équipes masculines, l'équipe 1 termine 2ème de son groupe et se maintient en Division 2

L'équipe 2 descend en division 3

L'équipe 3 se maintient en division 3

Concernant l'équipe féminine très bon résultat puisqu'elle se maintient en division 2

Concernant les jeunes il y a eu une très bonne participation pour les rencontres d'animation sportive départementale .

*Nouveauté cette année*

La réservation des salles se fait dorénavant par Internet site  
« ballejaune.fr »

Le prix des licences reste inchangés, aussi bien loisirs que compétitions et est de 40 euros pour les plus de 18 ans et de 30 euros pour les moins de 18 ans.

Contact : Sylvain Chevallier 02-99-18-80-39





Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

Jean-Louis LAGREE, Maire ; Stéphane IDLAS, Chantal CHEFTEL, Jean-Jacques BARTHELEMY, Cédric BOURACHAUD, Philippe LEBASTARD, Marie-Hélène PUYFAGES, Catherine LAGREE, Jean-Paul SEGOUIN.

Dépôt Légal N° 601

Tirage effectué par numéric impression garlan - FOUGERES - 02 99 99 53 06